

---

# PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA PROSTITUTION DES MINEURS

Un enjeu à part entière de  
protection de l'enfance

Février 2021

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>page 3</b>
<b>I. L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ COMME OUTIL DE PRÉVENTION</b>	<b>page 4</b>
1. Réformer l'approche pédagogique de l'éducation à la sexualité en milieu scolaire	page 4
2. Organiser des ateliers de prévention dans les établissements et services de protection de l'enfance	page 6
<b>II. LE RÔLE DES ÉQUIPES DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE DANS L'ACCROCHE DES JEUNES EN ERRANCE</b>	<b>page 7</b>
1. Structurer une approche éducative autour du lien de confiance	page 7
2. Définir collectivement un cadre d'intervention face aux conduites prostitutionnelles	page 8
<b>III. L'ÉLABORATION D'UN PROJET D'ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE</b>	<b>page 9</b>
1. Prévoir des solutions d'accueil d'urgence souples pour les retours de fugue	page 9
2. Concevoir des projets d'accompagnement concertés, durables et individualisés	page 10
<b>CONCLUSION</b>	<b>page 12</b>

# INTRODUCTION

Bien qu'interdite par la loi du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale, la prostitution des mineurs ne cesse de s'accroître et de se diversifier en France. Le développement inquiétant de ce phénomène, connu pourtant de longue date, nécessite la mise en place d'une politique publique dédiée pour mieux prévenir et enrayer le processus.

Les associations de protection de l'enfance sont largement confrontées à cette problématique aux multiples facettes, qui peut concerner des enfants dès leur entrée dans l'adolescence (11-12 ans). La tendance à l'invisibilisation de la prostitution de rue, couplée à l'essor de celle pratiquée par le biais d'internet, entraîne un sentiment d'impuissance pour de nombreuses structures.

Si les risques prostitutionnels peuvent toucher des profils de mineurs très divers, une attention particulière doit être portée à ceux faisant l'objet d'une mesure de protection. Malgré l'absence de données scientifiques fiables, les acteurs de terrain s'accordent sur l'existence de certains facteurs aggravants : un environnement familial défaillant, des violences physiques ou sexuelles subies pendant l'enfance, une situation de grande précarité, des troubles psychiques...

En raison des grandes dissemblances que présentent les situations de prostitution infantile, les réponses d'accompagnement doivent être pensées au-delà des dispositifs classiques de la protection de l'enfance. Par exemple, une partie des jeunes entraînés dans des conduites à risque sont des fugueurs réguliers et s'éclipsent parfois durant de longues périodes d'errance. Les structures traditionnelles d'accueil prévues au retour de fugue, notamment les foyers d'urgence, se révèlent souvent inadaptées à leurs besoins immédiats. Les travailleurs sociaux sont contraints de « bricoler » pour trouver des solutions à ces mineurs en détresse.

Mobiliser le réseau associatif est aujourd'hui indispensable pour porter une politique de prévention et d'accompagnement efficace. La proximité avec les populations locales et la fine connaissance des spécificités propres à chaque territoire font des associations des acteurs clés pour concevoir des réponses souples et innovantes.

L'objet de cette contribution est de poser des constats sur les réalités de terrain vécues par les associations de protection de l'enfance, et de formuler des préconisations structurées en trois parties :

- L'éducation à la sexualité comme outil de prévention ;
- Le rôle potentiel des équipes de prévention spécialisée dans l'accroche des jeunes en errance ;
- L'élaboration d'un projet d'accompagnement sur-mesure.

# I/ L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ COMME OUTIL DE PRÉVENTION

L'éducation à la sexualité est le fondement essentiel de la prévention des risques prostitutionnels chez les enfants et les jeunes. Elle recouvre, selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), « l'apprentissage des aspects cognitifs, émotionnels, sociaux, interactifs et physiques à la sexualité. Elle commence dès la petite enfance et se poursuit à l'âge adulte. Pour les enfants et les jeunes, son objectif premier est d'accompagner et de protéger le développement sexuel<sup>1</sup> ».

Dans la lignée des nombreuses recommandations internationales produites en la matière, la CNAPE est convaincue de la nécessité du renforcement des actions menées en faveur d'une éducation sexuelle holistique. Dispensée en milieu scolaire dès la primaire, elle doit s'appuyer sur des programmes et méthodes pédagogiques adaptés aux différents stades de développement des enfants et prendre en compte l'évolution de leurs capacités.

L'UNESCO a notamment renouvelé ses principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité, englobant des classes d'âge qui vont des « 5-8 ans » aux « 15-18 ans et plus ». L'institution insiste sur le fait qu'il est essentiel que les enfants soient informés sur les comportements sexuels sans risque, pour leur permettre de faire à l'avenir des choix conscients, sains et respectueux concernant les relations interpersonnelles et sexuelles.

En France, l'éducation à la sexualité est inscrite dans la législation depuis 2001<sup>2</sup>. La loi de 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel est venue renforcer cette démarche, en prévoyant « une information sur les réalités de la prostitution et les dangers de la marchandisation du corps<sup>3</sup> » dans les établissements secondaires. Pourtant, malgré toutes ces dispositions, les actions de sensibilisation auprès des publics demeurent insuffisantes, tardives, et sont parfois négligées par les établissements scolaires. La politique de prévention doit par conséquent être repensée au niveau du ministère de l'Éducation nationale, à la fois sur le plan qualitatif et quantitatif.

## 1. RÉFORMER L'APPROCHE PÉDAGOGIQUE DE L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ EN MILIEU SCOLAIRE

Comme l'a souligné le collectif ACPE (Agir Contre la Prostitution des Enfants) dans une étude récente<sup>4</sup>, l'éducation sexuelle est encore abordée sous un angle médical et hygiéniste. Les informations délivrées aux jeunes portent essentiellement sur la contraception et les infections sexuellement transmissibles au détriment d'une approche globale de la santé sexuelle.

<sup>1</sup> OMS Bureau régional pour l'Europe et BZgA, « Standards pour l'éducation sexuelle en Europe. Un cadre de référence pour les décideurs publics, les autorités compétentes en matière d'éducation et de santé et les spécialistes », 2010.

<sup>2</sup> Article L. 312-16 du Code de l'éducation et des familles : « une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées, à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène ».

<sup>3</sup> Article 18 de la loi n° 2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées.

<sup>4</sup> <https://www.acpe-asso.org/wp-content/uploads/2020/10/etude-2020-2021.pdf>

Pour prévenir efficacement les conduites à risque, parmi lesquelles figure la prostitution, il est indispensable de travailler les compétences relationnelles et affectives dès le plus jeune âge (respect de son corps et de celui d'autrui, capacité à dire non...). L'approche de la sexualité dans l'enseignement secondaire doit, quant-à-elle, intégrer les notions de consentement, de désir, et davantage sensibiliser sur les comportements sexuels à risque.

## EXEMPLES DE DISPOSITIFS DE PRÉVENTION EN MILIEU SCOLAIRE

### EXPÉRIENCE EN SEINE-SAINT-DENIS

La sociologue Katia Baudry, éducatrice spécialisée de formation et chef de service au sein de l'association Aurore, assure des interventions dans plusieurs collèges et lycées de la Seine-Saint-Denis. Durant des ateliers de trois heures, elle aborde sans aucune forme de banalisation les questions de sexualité et de prostitution avec les jeunes, en veillant à rester au plus près de leurs réalités. Chaque intervention est adaptée au degré de maturité des élèves, qui parfois nécessite une approche progressive du thème de la prostitution (par exemple en prenant l'angle des relations amoureuses et amicales). L'interactivité et l'absence de toute posture moralisatrice sont essentiels dans la démarche.

Une collaboration est assurée avec le chef d'établissement et l'équipe médico-social. Dans une logique préventive, si des conduites à risque sont repérées, un suivi individualisé au sein du collège ou du lycée est proposé aux jeunes concernés. Les parents peuvent également, selon les cas, bénéficier d'un accompagnement.

### PROJET EN COURS DE RÉFLEXION DANS LE NORD

L'association de prévention spécialisée Itinéraires (59), via son service Entr'Actes, est spécialisée dans l'accompagnement des mineurs et des majeurs en situation de prostitution. Dans un souci de prévention, elle a lancé une réflexion sur la mise en place d'actions de sensibilisation au sein des collèges implantés dans les quartiers prioritaires de la ville de Lille. Le dispositif prendrait la forme d'interventions dans les classes, sur les questions relatives à la vie affective et sexuelle. Le thème de la prostitution pourrait, dans ce cadre, être abordé.

La démarche s'appuierait sur la collaboration de deux intervenants : un éducateur d'Entr'Actes auquel s'associerait l'ALSES\* du collège qui lui-même s'appuie sur une équipe de quartier dont il fait partie intégrante. L'articulation de ces deux acteurs (ENTR'ACTES / ALSES – Prévention spécialisée) permettrait d'aborder avec les jeunes des sujets ciblés tels que les conduites sexuelles à risque et d'identifier des situations individuelles nécessitant un accompagnement éducatif qui tient compte du contexte social et familial du jeune.

*\*Acteur de liaison sociale dans l'environnement scolaire.*

## 2. ORGANISER DES ATELIERS DE PRÉVENTION DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Souvent victimes de négligences et/ou de maltraitances précoces, les enfants et les jeunes faisant l'objet d'une mesure de protection sont les plus exposés aux risques prostitutionnels. Leur vulnérabilité accrue, cumulée à un environnement familial défaillant, peut conduire plus facilement à des conduites à risque (notamment les fugues, le développement d'addictions aux substances psychoactives...).

Ces constats mettent en évidence la nécessité de conduire des actions de prévention et de sensibilisation ciblées sur ces publics, en organisant des ateliers au sein des établissements et services. Les éducateurs présents sur site n'étant pas nécessairement formés à ces questions, la sollicitation d'intervenants extérieurs s'est avérée fructueuse dans de nombreuses structures et a notamment permis de libérer la parole des jeunes. Une dynamique partenariale doit être impulsée pour permettre aux associations de protection de l'enfance de bénéficier régulièrement de ce type de prestations.

## RECOMMANDATIONS

\_Développer une véritable politique de prévention des risques prostitutionnels en renforçant la mise en œuvre des cours d'éducation à la vie sexuelle et affective en milieu scolaire, dispensés par des intervenants extérieurs et compétents ;

\_Repenser la pédagogie de l'éducation à la sexualité, sur la base d'une approche globale de la santé sexuelle conformément aux recommandations internationales ;

\_Mener des actions de sensibilisation ciblée pour les enfants et les jeunes relevant de la protection de l'enfance ;

\_Intégrer dans la politique de prévention des risques prostitutionnels les acteurs de la médecine scolaire (médecins, infirmiers, psychologues etc.), chargés d'une mission générale de promotion de la santé ;

\_Réétudier le rôle des centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) dont les missions sont aujourd'hui réduites aux questions en lien avec la contraception et l'avortement, au détriment d'une approche globale de la vie affective et sexuelle des jeunes ;

\_Prévoir la délivrance d'un agrément académique de l'Éducation nationale pour faciliter les interventions préventives des associations au sein des établissements scolaires.

---

## II/ LE RÔLE DES ÉQUIPES DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE DANS L'ACCROCHE DES JEUNES EN ERRANCE

Très impliquée dans la promotion des actions de la prévention spécialisée, la CNAPE alerte depuis plusieurs années sur la mise à mal de ces services sur bon nombre de territoires. Les crédits affectés à cette politique par certains conseils départementaux se réduisent fortement, et ceux restants ne sont dévolus qu'aux seuls quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'action des éducateurs de prévention spécialisée est pourtant essentielle. Les professionnels vont à la rencontre des adolescents et des jeunes adultes dans les lieux où il existe des risques de marginalisation, d'exclusion sociale, de conduites à risques et de délinquance.

En matière de prostitution des mineurs, le cadre d'intervention des acteurs de la prévention spécialisée est particulièrement adapté aux réalités de terrain. Dans une démarche constante « d'aller vers » en dehors de tout mandat administratif ou judiciaire, les éducateurs de rue peuvent plus facilement repérer et accrocher les jeunes en situation de prostitution. Une présence de nuit, une fine connaissance du territoire et une approche centrée sur la construction d'un lien de confiance sont autant de facteurs qui favorisent l'entrée en contact et le maintien des relations avec les jeunes concernés.

Néanmoins, pour ce faire, les services de prévention spécialisée doivent développer une réflexion collective sur le suivi des situations prostitutionnelles impliquant des mineurs. De même, cela suppose une formation des éducateurs à l'évaluation du danger, qui ne peut se faire que dans un cadre institutionnel bien défini en amont.

### 1. STRUCTURER UNE APPROCHE ÉDUCATIVE AUTOUR DU LIEN DE CONFIANCE

Tout l'intérêt des interventions de prévention spécialisée se situe autour de la construction d'un lien de confiance avec le jeune et d'une temporalité adaptée : un signalement ou une mise en place trop rapide d'une mesure de protection peut, dans certains cas, conduire à un échec. L'éducateur peut alors décider de prendre le temps de bâtir une relation de confiance quitte à méconnaître, dans un premier temps, son devoir de signalement. Concrètement, une fine analyse du danger encouru par le mineur est conduite avant toute prise de décision (notamment les fréquentations, la présence d'un proxénète, la consommation de substances psychoactives, les possibilités d'hébergement...). L'intervention s'inscrit donc dans une temporalité plus ou moins longue visant à atteindre *in fine* l'objectif de protection du jeune en danger.

Si la recherche de l'adhésion du mineur et l'absence de jugement sont des éléments importants, l'intérêt de l'enfant reste central dans la démarche. En ce sens, un éducateur qui perçoit chez le mineur une incapacité à évaluer sa prise de risques passera outre son consentement et signalera immédiatement le danger. Les signes d'alerte peuvent par

exemple être liés à une consommation excessive de drogues, à des troubles psychiques ou à une contrainte forte avec un risque de violence immédiate.

## 2. DÉFINIR COLLECTIVEMENT UN CADRE D'INTERVENTION FACE AUX CONDUITES PROSTITUTIONNELLES

La mise en place d'une approche éducative inspirée des méthodes de prévention spécialisée nécessite un double encadrement :

- ➡ Un encadrement par les autorités publiques qui implique un accord formel avec les services d'aide sociale à l'enfance et le parquet. Ce type de convention ne vise aucunement à autoriser un travail « en freelance » et en méconnaissance absolue du cadre légal. Il s'agit davantage d'une prise de conscience sur l'apport et l'intérêt de la prévention spécialisée. En effet, sous certaines conditions, les méthodes d'intervention de ce secteur peuvent être un atout pour accompagner des jeunes pour lesquels les procédures classiques de protection de l'enfance sont inefficaces.
- ➡ Un encadrement par le service pour bien définir la méthode d'évaluation du danger et les points de repère. L'objectif étant de réduire au maximum la place de la subjectivité de chacun. Le travail d'équipe et la réflexion collective sont indispensables dans l'élaboration d'une stratégie d'accroche efficace et consensuelle. La démarche suppose également de former les acteurs de la prévention spécialisée sur les conduites prostitutionnelles et la posture à adopter.

L'ensemble de ces éléments favoriseront un partenariat efficace pour lutter contre la prostitution des mineurs, dans une optique de coordination et de complémentarité entre tous les acteurs de la protection de l'enfance. Une dynamique qui doit se poursuivre lors de l'évaluation des besoins du jeune et de la mise en place des mesures de protection. Les connaissances accumulées par les éducateurs de rue dans le cadre de leurs interventions sont des ressources non négligeables pour définir un projet d'accompagnement adapté.

## RECOMMANDATIONS

\_Renforcer le rôle des services de prévention spécialisée dans le repérage des jeunes en situation de prostitution, en allouant des moyens et en développant des partenariats au niveau départemental ;

\_Promouvoir une approche éducative centrée sur la relation de confiance et la temporalité adaptée pour accrocher et mieux accompagner les jeunes « sortis des radars » de la protection de l'enfance ;

\_Prévoir des formations ciblées sur le repérage et l'analyse des conduites prostitutionnelles pour les équipes de prévention spécialisée ;

\_Associer les équipes de prévention spécialisée lors de l'évaluation des besoins d'un jeune en situation de prostitution.



---

## III/ L'ÉLABORATION D'UN PROJET D'ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE

La question de l'accompagnement des jeunes impliqués dans des conduites prostitutionnelles ne peut être résolue par une solution universelle. Pour cause, ces situations sont hétérogènes, complexes et multifactorielles. Deux principes généraux sont néanmoins importants à soulever :

- ➡ L'accompagnement des enfants et des adolescents doit être global et se fonder sur les besoins identifiés. La prostitution ne doit pas, en ce sens, être la porte d'entrée des mesures qui seront prises (au risque de stigmatiser le mineur en lui posant une « étiquette prostitution ») ;
- ➡ L'analyse de chaque cas nécessite la concertation de tous les acteurs, par exemple au sein d'une commission interdisciplinaire rassemblant l'ensemble des institutions concernées (aide sociale à l'enfance, protection judiciaire de la jeunesse, services de pédopsychiatrie, équipes de prévention spécialisée, brigade des mineurs, médecins...). Le manque de coordination sur l'évaluation des situations entraîne des discontinuités de prise en charge et ne permet pas une vue d'ensemble sur les besoins de suivi social, médico-social et sanitaire du mineur.

Tout l'enjeu de la prise en charge réside ensuite dans la capacité à proposer des réponses à la fois dans l'urgence et dans la durée.

### 1. PRÉVOIR DES SOLUTIONS D'ACCUEIL D'URGENCE SOUPLES POUR LES RETOURS DE FUGUE

Plusieurs rapports ont démontré que les fugues et les conduites prostitutionnelles étaient souvent liées. C'est par exemple ce que révèle l'étude annuelle de 2018 relative aux appels du SNATED. Le retour de fugue est donc une phase extrêmement importante dans l'accompagnement du jeune, qui nécessite une réponse réactive face à l'urgence de la situation. Souvent, les jeunes qui reviennent présentent des besoins multiples : une mise à l'abri en sécurité, un accès à de l'eau et de la nourriture, un dépistage des IST (infections sexuellement transmissibles), du repos...

Les associations de protection de l'enfance sont nombreuses à alerter sur le manque de solutions d'accueil pour prendre en charge ces retours de fugue. Les foyers d'urgence étant souvent la seule option, un placement contraint dans ce type de structure collective peut s'avérer contre-productif. Pour cause, le risque de « recrutement » des jeunes est élevé en raison du public très vulnérable présent sur le site. Les modalités d'accueil favorisent, par ailleurs, les récurrences des jeunes fugueurs et ne permettent pas une mise à l'abri sécurisée.

En somme, la mise en place de solutions d'accueil souples, modulables et spécifiquement prévues pour ces publics est indispensable. Il peut s'agir par exemple de places prioritaires

dans les structures, une mise à l'abri dans des appartements couplée à une présence éducative renforcée, des lieux d'accueil anonymes dédiés... Les associations regorgent d'idées, mais manquent de moyens et de partenaires pour les concrétiser.

## **2. CONCEVOIR DES PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT CONCERTÉS, DURABLES ET INDIVIDUALISÉS**

La prise en compte du besoin doit structurer l'élaboration de tout projet d'accompagnement d'un mineur victime de prostitution : état de santé physique et psychique, scolarisation et formation, insertion sociale et professionnelle, nécessité d'un éloignement du collectif ou d'un séjour de rupture, aspects sécuritaires (notamment lorsque le mineur est embrigadé dans un réseau organisé) ...

Le soutien des parents, lorsqu'ils sont présents, est tout aussi important au regard du risque d'incompréhension et de dégradation des liens familiaux lié aux conduites prostitutionnelles.

Parmi les besoins, ceux relatifs à la santé requièrent une attention toute particulière. En effet, les activités de prostitution sont souvent accompagnées de violences subies et de traumatismes. L'accès aux soins constitue un volet primordial du suivi des jeunes concernés.

Enfin, la réduction des risques liés à la prostitution est une démarche essentielle à mener en complément des mesures de protection. La consommation excessive d'alcool ou de drogues, ou encore la méconnaissance des méthodes de contraception et d'avortement sont des réalités pour les jeunes impliqués dans des comportements sexuels à risque. L'expérience démontre, à ce sujet, que ces derniers sont plus à l'aise pour aborder ces questions avec du personnel médical ou paramédical (sous réserve que celui-ci soit rattaché au service éducatif et avec lequel un lien de confiance est établi).

### **LA RÉDUCTION DES RISQUES : L'EXEMPLE D'UN CAARUD OUVERT AUX MINEURS**

Le service Entr'Actes de l'association Itinéraires gère le seul CAARUD en France réservé aux personnes en situation de prostitution et ouvert aux mineurs.

Les jeunes sont d'abord accueillis de manière anonyme, et peuvent bénéficier d'interventions visant à réduire les dommages liés à la consommation de produits psychoactifs, aux addictions et aux activités de prostitution (remise de préservatifs par exemple). Ils sont ensuite encouragés à confier leur identité pour bénéficier d'un suivi individualisé.

L'objectif n'est pas d'encourager la prostitution, mais de permettre aux mineurs concernés de le faire à moindres risques en attendant la mise en place d'un véritable projet d'accompagnement.

## RECOMMANDATIONS

\_Élaborer un projet d'accompagnement global sur la base des besoins identifiés d'un point de vue social, médico-social, sanitaire et sécuritaire ;

\_Analyser chaque situation de prostitution de mineur au sein d'une commission interdisciplinaire rassemblant l'ensemble des professionnels concernés, en assurant une prise en charge continue et coordonnée ;

\_Porter une attention particulière sur l'accès aux soins des jeunes victimes de prostitution ;

\_Développer une politique de réduction des risques liés à l'activité prostitutionnelle.

---

## CONCLUSION

La CNAPE milite pour la prévention sous toutes ses formes et un accompagnement au regard des besoins et des spécificités de chaque public. La prostitution ne fait pas exception, et nécessite en premier lieu la mise en œuvre d'une logique préventive qui implique une approche globale de la santé sexuelle. Les cours d'éducation à la sexualité sont le meilleur moyen de prévenir les risques prostitutionnels, sous réserve qu'ils soient qualitatifs, dispensés suffisamment tôt et par des professionnels compétents.

La prise en charge des jeunes engagés dans des conduites prostitutionnelles appelle, quant-à-elle, un panel de réponses diversifiées et d'interventions pluridisciplinaires. Les exemples de dispositifs innovants et d'expériences concluantes en la matière ne manquent pas. Il incombe désormais aux pouvoirs publics, dans le cadre de la politique dédiée qui sera mise en œuvre, de prévoir suffisamment de moyens pour permettre de répondre aux besoins des enfants et des jeunes concernés.

La coordination des acteurs de la protection de l'enfance autour du phénomène de prostitution infantile reste l'enjeu majeur. A l'instar des parcours de sortie de la prostitution instaurés par la loi de 2016, les enfants et les jeunes doivent également bénéficier d'un parcours d'accompagnement et de soins fluidifié et personnalisé. La mise en place effective de ce parcours suppose une centralisation des informations recueillies par chacun, et pour chaque situation.

Le développement incontrôlé de la prostitution en ligne questionne également grandement les acteurs de terrain. Les associations de protection de l'enfance manquent de formation et d'outils pour prévenir les risques liés à l'environnement numérique des enfants. Si certains organismes ont investi le sujet pour sensibiliser les enfants et les parents (e-enfance, l'OPEN, les promeneurs du net...), les actions menées en ce sens restent insuffisantes. Au sein des établissements et services notamment, les éducateurs n'ont aucun moyen de surveiller activement l'activité et contenu en ligne consultés par les jeunes.

Enfin, la réflexion globale sur la prostitution des mineurs doit impérativement intégrer les solutions proposées après la majorité. A défaut d'un suivi continu à l'âge adulte, les risques de récurrence seront naturellement plus élevés pour les jeunes qui se retrouvent sans aucune ressource. Une question intrinsèquement liée à la problématique des sorties sèches pour les jeunes majeurs, sur laquelle la CNAPE alerte déjà depuis plusieurs années.

Créée en **1948**, la CNAPE est une fédération nationale dans le domaine de la protection de l'enfant, qui regroupe

**136 associations,**  
**13 fédérations et mouvements,**

des personnes qualifiées et une association nationale d'usagers.

Ce sont près de **8 000 bénévoles** et  
**28 000 professionnels** qui accueillent chaque année plus de **250 000 enfants**, adolescents et adultes en difficulté.

L'action de la CNAPE s'inscrit dans le respect de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et dans le cadre des politiques publiques relatives à l'enfance et à la jeunesse.

Les champs d'intervention de la CNAPE concernent la prévention, la protection de l'enfance, la justice pénale des mineurs, l'enfance et la jeunesse en situation de handicap et de vulnérabilité, la jeunesse confrontée à des difficultés d'insertion. Ils portent également sur l'environnement des enfants et des jeunes qui peut influencer sur leur développement et leur bien-être, comme par exemple, l'accompagnement des familles.

S'appuyant sur l'expérience et le savoir-faire de ses adhérents, la CNAPE est leur porte-parole et les représente auprès des pouvoirs publics.

Force de propositions, elle s'engage activement dans le débat public.

La CNAPE est reconnue d'utilité publique par décret du 17 septembre 1982.



118 rue du Château des Rentiers, 75013 Paris  
Tél. 01 45 83 50 60 - E-mail : [contact@cnape.fr](mailto:contact@cnape.fr)  
[www.cnape.fr](http://www.cnape.fr)